



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2019

VILLE D'EMBRUN

(Application de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché en Mairie le

27 MAI 2019

Le Maire
Chantal EYMEOUD



L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai à 12h00, Le Conseil Municipal de la commune d'EMBRUN, légalement convoqué le 13 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Manutention sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, le Maire,

Présents : Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Danièle BENOIT-CRESPIN, Monsieur Gerard MARCELLIN, Mesdames Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, Messieurs André DIDIER, Christian COULOUMY, Madame Colette GARCIN, Messieurs Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL François LONGEPIERRE, Madame Chantal ESMIEU, Monsieur Christophe COZZA, Madame Wiebke SILVE.
Représentés :

Monsieur Laurent RIORDA donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD,
Madame Mireille SERRES donne pouvoir à Madame Colette GARCIN,
Madame Anne-Marie LE DISEZ donne pouvoir à Monsieur Gérard MARCELLIN,
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur François LONGEPIERRE,
Monsieur Serge TERRAZ donne pouvoir à Madame Jehanne MARROU,
Monsieur Christian GUENEAU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER,
Madame Elodie MAIRE-DELAPLAGNE donne pouvoir à Monsieur André DIDIER,
Madame Sophie BARNEOUD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL,
Madame Fanny COLONNA donne pouvoir à Madame Danièle BENOIT-CRESPIN.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut normalement délibérer

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur André DIDIER est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour rajouter une délibération à l'ordre du jour. Autorisation accordée.

Rapport n° 2019-064R : - Marché à procédure adaptée (MAPA) pour l'aménagement d'un espace de stationnement- Avenue de Verdun

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement- Avenue de Verdun a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP en date du 16 avril 2019, avec un couplage sur la plateforme AWS, et une remise des plis fixée au 10 mai 2019.

Les travaux sont décomposés en 3 lots.

5 offres ont été déposées pour les lots N°1 et N°2.

Une consultation a été relancée pour le lot 3 car elle a été infructueuse avec une remise des plis fixée au 17 mai 2019.

A cette date 2 offres ont été déposées pour le lot 3.

La Commission MAPA réunie le 20 mai 2019 à 9 heures propose au Conseil Municipal, d'attribuer les marchés à:

Pour le lot n°1 Terrassement- VRD-Gros œuvre à l'entreprise Charles Queyras TP / SOGEA PROVENCE – Quartier St Jean – 05600 SAINT CREPIN pour un montant total de 179 356 € HT pour les 2 tranches soit un montant total de 215 227.20 € TTC

Pour le lot n° 2 Couche de fondation, Revêtement, signalisation horizontal et Verticale à l'entreprise ROUTIERE DU MIDI - Route de Marseille – 05000 GAP pour un montant total de 150 459.50 € HT pour les 2 tranches soit un montant total de 180 551.40 € TTC

Pour le lot n°3 Métallerie à l'entreprise GARNIER ET FILS 6 Serre Bellon – 05200 SAINT ANDRE D'EMBRUN pour un montant total de 22 580 € HT soit 27 096 € TTC

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la délibération n° 2018.05 R du 24 janvier 2018 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire.

- **Autorise** Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises citées ci-dessus.
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget 2019 pour la tranche 1 et sera inscrite pour la tranche 2 au budget 2020. »

Rapport n° 2019-065R : - Modification n° 1 du marché de transport de personnes -Lot n° 3 navette estivale

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Madame le Maire rappelle le marché signé avec le Groupement EMBRUN BUS / LES ORRES AUTOCARS et notamment le lot n°3 navette estivale notifié le 3 août 2018. Ce marché à bon de commande à une durée de 2 mois initialement prévu pour les mois de juillet et août 2019. Le montant maximum de ce lot est de 30 000 € HT pour les 2 mois.

La mise en place d'une navette électrique dès le mois de juin 2019 nécessite de modifier le marché. Le marché passe donc d'une durée de 2 mois à une durée de 3 mois et le montant maximum passe à 35 000 € HT pour ces 3 mois.

La modification représente une augmentation de 16.66 % du montant initial du marché.

Vu de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 139 relatif à la modification du marché.

Vu la Commission MAPA du 20 mai 2019

Madame le Maire entendue

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Charge** Madame le Maire de signer la modification n°1 du marché à bon de commande du lot n°3 pour une augmentation de la durée à 3 mois et le montant maximum à 35 000 € HT. »

La séance est levée à 12h20.

